



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 25 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale¹

Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement

L'Assemblée générale rappelle sa décision 75/511 B du 9 septembre 2021, dans laquelle elle a décidé de modifier le champ de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement et de convoquer la Conférence chaque année, peu après le débat de la session du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement, et, compte tenu de la lettre datée du 28 juin 2022 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, décide de convoquer la première Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement sous sa forme modifiée au premier semestre de 2023, peu après le débat de la session du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement.

¹ Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 25 de l'ordre du jour.

